

Berges de Seine : « Valérie Pécresse doit cesser sa campagne de désinformation »

La Ville de Paris a appris l'existence jeudi par voie de presse d'un rapport de la Région Ile-de-France portant sur les retombées de l'ouverture aux piétons et aux circulations douces des berges de la Seine rive droite. Ce rapport, dont la méthodologie n'est pas précisée, se fonde pour partie sur des données déjà publiées par la Ville de Paris et par la Préfecture de Police début octobre – mais qui s'avèrent ici reprises de façon partielle – et pour l'autre partie sur des données dont l'origine n'est pas précisée et dont la véracité n'est donc pas prouvée.

« La Région Ile-de-France se concentre sur des parcours réduits, par exemple de la Concorde à la Place du Châtelet, et sur les jours au plus fort trafic, pour cacher que le temps global de traversée de Paris n'est en réalité que très peu impacté. La Région prend aussi soin de communiquer en pourcentages, pour masquer le fait qu'elle ne parle chaque fois que de quelques minutes d'allongement du temps de trajet. Cela relève de la désinformation », souligne Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge des transports et de l'espace public.

Au-delà d'instrumentaliser les chiffres du trafic intramuros, ce rapport de la Région Ile-de-France laisse entendre que le trafic en petite couronne et en grande couronne serait considérablement perturbé en raison de la piétonnisation de 3,3km de quais au centre de Paris. « Cette insinuation est fautive et sans fondement », réagit Christophe Najdovski. « Si ces axes éloignés de Paris sont actuellement perturbés, c'est pour des raisons exogènes aux berges de Seine, par exemple des travaux de voirie conduits par d'autres collectivités », explique l'adjoint à la Maire de Paris.

La Ville de Paris rappelle qu'il n'existe aujourd'hui qu'un seul comité de suivi officiel et impartial, mis en place par la Préfecture de Police. Celui-ci a confirmé ces derniers jours la véracité des chiffres de trafic publiés par la Ville de Paris début octobre. Par ailleurs, dans une ordonnance prise mardi, le juge des référés du Tribunal administratif de Paris a quant à lui confirmé la pertinence de l'étude d'impact conduite par la Ville de Paris dans le cadre de cette piétonnisation, estimant que cette étude était « suffisamment précise en ce qui concerne l'impact du projet sur le trafic et la circulation, y compris en banlieue ».

« Nous demandons à Valérie Pécresse de cesser sa campagne personnelle de désinformation sur les berges de la Seine rive droite. Ce n'est pas parce que les faits lui donnent tort qu'elle est autorisée à les travestir. Au lieu de se concentrer sur 3,3km de voirie parisienne, le Conseil régional serait plus sage d'avancer sur les sujets qui relèvent de sa compétence, à savoir la qualité du réseau de transport en commun en Ile-de-France. Un an après son élection, la seule

mesure notable est l'augmentation du prix du Pass Navigo. Il serait temps pour elle de prendre des mesures structurantes utiles aux Franciliens », ajoute Christophe Najdovski.

Contact presse : 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr